

AMAP BIEN MURS - Contrat Pommes, Jus de Pommes et Nectar de Poires

Période du 29 septembre 2023 au 23 août 2024

*Veillez prendre connaissance de la feuille 1 et remettre au tuteur les feuilles suivantes complétées et signées.
N'oubliez pas d'en faire une copie !*

Tuteur

CAPY Emmanuel 7 rue de la Chapelle 49610 murs erigne

@ : capyemma@gmail.com

Tel : 06.02.69.33.00.

Le tuteur assure la relation entre l'amapien et le producteur.

Vous devez remettre ce contrat, ainsi que le tableau et les chèques au démarrage du contrat, avant la première livraison.

Objet et durée du contrat

Le présent contrat est passé entre l'amapien et le producteur pour la livraison mensuelle **sur la période du 29 septembre 2023 au 23 août 2024.**

- **3 litres de jus de pommes** bio en bouteilles d'1 litre au prix de 7,20 euros
- Ou bien **en bib de 3 litre** jus de pommes bio au prix de 6,80 euros le bib.
- **Nectar de poires en bouteille d'1 litre** au prix de 3,55 euros le litre.
- Jus pétillant en bouteille de 75 cl au prix de 2,85 euros le litre.

Le producteur propose des jus bios de variétés diverses.

L'amapien s'engage pour la durée totale du contrat sur les quantités précisées.

Les distributions auront lieu **au lieu fixé par l'AMAP de Mûrs Erigné, tous les 15 jours.**

Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP (Consultable sur internet à l'adresse : <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>).

Les amapiens reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture biologique et peuvent nuire à la production, et par conséquent, à la quantité distribuée et acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de production.

Les distributions et l'engagement de l'amapien

L'amapien s'engage à assurer au moins 1 distribution sur la durée du contrat. Pour cela, il s'inscrira sur le planning lors des distributions ou s'adressera au tuteur du contrat.

Si en fin de distribution, votre commande reste non réclamée, elle pourra être distribué entre les amapiens présents et ne vous sera pas remboursée. Le producteur, ou toute autre personne de son équipe, s'engage à être régulièrement présent lors des distributions.

Les distributions ont lieu les vendredi soir **de 18h30 à 19h30** au Germoird'initiatives solidaires de Mûrs Erigné.

Mode de règlement

Le principe de l'Amap reposant sur l'avance, le paiement s'effectue en **3 chèques maximum** qui seront encaissés en décembre, avril et août . Tous les chèques doivent être libellés à **SARL les vergers des Noues** et devront être remis au tuteur en même temps que le contrat.

Résiliation

Toute résiliation sera étudiée conjointement par le producteur et les membres du conseil collégial de l'association en fonction des motifs de rupture du contrat avancé par les parties.

Contrat Pommes, Jus de Pomme et Nectar de Poire de septembre 2023 à août 2024
(A conserver par le tuteur)

L'Amapien : Nom / Prénom : Adresse : Tél : @ : Nb de chèques :	Le producteur : Pécot Jean -Jacques SARL les vergers des Noues 7B impasse de la prée des noues 49610 ST Melaine sur Aubance
--	--

Fait à, en deux exemplaires.

Les deux exemplaires, signés par l'amapien sont remis au tuteur. Ce dernier les remet globalement au producteur pour signature. Le producteur garde un exemplaire, l'autre exemplaire revient au tuteur.

Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation
et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1

Date et Signature du producteur

	Prix	Journées de Distribution des jus et pommes																		
		29 sep	13 oct	27 oct	10 nov	24 nov	8 déc	22 déc	12 jan	26 jan	9 fév	23 fév	08 mar	22 mar	05 avr	03-mai	07- juin	05-juill	23 aou	
Jus de pommes 3 bouteilles 1 litre	7,20 €																			
Bib jus de pommes 3 litres	6,80 €																			
Jus de pommes pétillant en 0,75 cl	2,85 €																			
Nectar de poires en 1 litre	3,55 €																			
Pommes en 5 kilos	10,00 €																			Pas de distributions

Contrat Pommes, Jus de Pomme et Nectar de Poire de septembre 2023 à août 2023
(A conserver par le producteur)

L'Amapien : Nom / Prénom : Adresse : Tél : @ : Nb de chèques :	Le producteur : Pécot Jean-Jacques SARL les vergers de haute perche 7A impasse de la prée des noues 49610 ST Melaine sur Aubance
--	---

	Prix	Journées de Distribution des jus et pommes																		
		29 sep	13 oct	27 oct	10 nov	24 nov	8 déc	22 déc	12 jan	26 jan	9 fév	23 fév	08 mar	22 mar	05 avr	03-mai	07- juin	05-juill	23 aou	
Jus de pommes 3 bouteilles 1 litre	7,2																			
Bib jus de pommes 3 litres	6,8																			
Jus de pommes pétillant en 0,75 cl	2,85																			
Nectar de poires en 1 litre	3,55																			
Pommes en 5 kilos	10																			Pas de distributions

Fait à, en deux exemplaires.

Les deux exemplaires, signés par l'amapien sont remis au tuteur. Ce dernier les remet globalement au producteur pour signature. Le producteur garde un exemplaire, l'autre exemplaire revient au tuteur.

**Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation
 et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1**

Date et Signature du producteur